

EDITO DE DERNIERE MINUTE...

Comme vous le savez Toutes et Tous, Notre Président a bousculé l'ensemble de nos agendas et cela pour une bonne cause.

La bonne santé des Hayardes et Hayards étant primordiale, mettons tout en œuvre pour tordre le cou à ce virus qui nous pourrit la vie, respectons les recommandations de distanciation.

Il est nécessaire que nous prenions soins de nos proches et surtout de ne pas oublier les personnes seules.

Nous rentrons dans une merveilleuse saison, les couleurs de la nature changent chaque jour mais le vent et la pluie nous bousculent pour nous prévenir que l'hiver va bientôt arriver.

Information importante : l'école, la cantine, la garderie et la mairie restent ouvertes aux heures habituelles.

Par contre, les salles communales, la bibliothèque sont fermées. Tous les regroupements sont interdits jusqu'à nouvel ordre.

Je compte sur vous Toutes et Tous pour prendre le temps d'explorer nos producteurs locaux, nos marchés, nos artisans et enfin redécouvrir le commerce local...

N'oubliez pas que l'ensemble du personnel hospitalier œuvre pour que nous puissions nous retrouver ensemble le plus rapidement possible.....alors de nouveau, respecter les consignes de protection et de distanciation.

Thierry SALLANDRE

AGENDA

NOVEMBRE

Lundi 2 : Reprise école

Mercredi 11 : Cérémonie de la fin de la 1^{ère} guerre mondiale **sans public**

Mercredi 11 : Concours photo sur Facebook LES HAIES

Mercredi 18 : dernier jour pour la commande de sapin et reblochon du Sou des Ecoles



Rejoignez-nous sur
facebook

ACTUALITES

Retrouvez les actualités du village sur la page Facebook « Les Haies » :

<https://www.facebook.com/leshaies69420/>

Lecture libre sur internet sans création de compte Facebook.

Mairie des HAIES

450, rue des Champs Blancs

69420 LES HAIES

Tél : 04.74.56.89.99

mail : mairie@leshaies.fr

Horaires d'ouverture de la mairie :

Le lundi de 13h30 à 17h

Le mardi de 8h30 à 12h

Le mercredi de 13h30 à 17h

Le vendredi de 16h30 à 19h (permanence du maire et des adjoints)

INFO MAIRIE

SOLIDARITE

Si vous connaissez une personne fragile, isolée susceptible d'être sans visite, ou qui a besoin de faire des courses, faites le savoir en mairie par mail : mairie@leshaies.fr

Des habitants bénévoles sont volontaires. Vous pouvez vous rajouter à cette liste de bénévoles.

Nous les mettrons en contact.

Prenez des nouvelles de vos proches par téléphone, au besoin, faites leurs courses.

Un grand MERCI à tous !

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Tout comme pour le 8 mai, nous ne nous retrouverons pas autour du monument aux morts le 11 novembre pour commémorer la fin de la première guerre mondiale.

Ces circonstances exceptionnelles ne doivent pas nous faire oublier notre devoir de mémoire.

Une gerbe sera déposée au monument aux morts par Monsieur le maire mais **sans public**.

A 11h, les cloches de l'église sonneront pour appeler chaque habitant qui le souhaite à observer une minute de silence.

La population est également appelée à pavoiser ses fenêtres ou balcon du **drapeau français** ou un dessin aux couleurs du drapeau tricolore.

Rendre hommage, se souvenir, est une marque de respect pour les victimes, alors même à distance, prenons le temps d'une pensée, d'un signe de reconnaissance ce 11 novembre 2020, c'est aussi cela le devoir de mémoire.



ARRETES

CIRCULATION AUX VARINES

En raison de travaux pour la pose de fourreaux par l'entreprise Constructel, à compter du **lundi 2 novembre jusqu'au lundi 16 novembre**, la circulation sera réduite à une voie et régulée par un alternat manuel sur le chemin des VARINES.

La vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h. A l'approche du chantier, le stationnement sera interdit. Soyez prudents.

Arrêté consultable sur le site de la mairie :

<https://www.leshaies.fr/arrêtes-municipaux/>

CIRCULATION ALTERNEE TEMPORAIRE SUR LA RD59

En raison de travaux d'enfouissement des câbles pour la fibre optique, sur la RD 59, au sud du village, à compter **du lundi 12 octobre à 9h et jusqu'au jeudi 12 novembre à 16h30**, la circulation sera réduite à une voie et régulée par feux tricolores entre 9h et 16h30.

La vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h. Soyez prudents.

Arrêté consultable sur le site de la mairie :

<https://www.leshaies.fr/arrêtes-municipaux/>

CONCOURS PHOTO

Cette année, le concours photo a pour thème « **LES HAIES, culture, patrimoine et traditions** ».



Mais à année particulière, vote particulier !

Nous vous proposons de voter pour votre photo préférée sur la page Facebook LES HAIES le 11 novembre.

! MATINEE DU 7/11 REPORTEE !

La matinée du 7/11/2020 pour le nettoyage de la nature, atelier réduction des déchets, essai de vélo électrique, inauguration de la boîte à livres, est à nouveau reportée. Nous la programmerons au printemps aux beaux jours.

DEPLOIEMENT DE LA 4G SUR LA COMMUNE DES HAIES

Actuellement, le déploiement de la 4G (réseau internet mobile à très haut débit de 4e génération) s'opère sur notre commune. Une antenne va être installée à la Madone, en lieu et place de celle existante.

Ce qui peut, dans certains cas, altérer la bonne réception de la télé par TNT.



Pourquoi l'arrivée de la 4G peut-elle perturber la TNT ?

La 4G utilise plusieurs bandes de fréquences, dont l'une est très proche de celle de la TNT. Cela peut provoquer des perturbations dans la réception des chaînes de télévision. Vous êtes potentiellement concernés **si vous recevez la télévision par une antenne râteau**.

La 4G n'a pas de conséquence sur la réception par ADSL, satellite, câble ou fibre optique.

Que faire en cas de perturbations ?

Un dispositif d'assistance et d'intervention, est mis en place par l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences), établissement public de l'Etat, et les opérateurs mobiles vers les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par une antenne râteau.

- Soit sur internet : Les téléspectateurs concernés sont invités à se signaler via le formulaire en ligne accessible par le lien : <https://www.recevoirlatnt.fr/professionnels/antennistes-et-distributeurs/lettre-dinformation/fevrier-2018/perturbations-liees-a-la-4g-rappel-du-dispositif-dassistance-de-lanfr/>

- Soit par téléphone au 0 970 818 818 du lundi au vendredi de 8h à 19h, prix d'un appel local.

Si vous dépendez d'une antenne collective (placée sur le toit de votre immeuble), il est souhaitable d'appeler prioritairement votre gestionnaire d'immeuble. Seul ce dernier peut engager les travaux nécessaires au niveau des parties communes. Il lui revient d'appeler le numéro ci-dessus.

Un diagnostic réalisé par des télé-opérateurs permet de confirmer ou non que les mises en service 4G sont à l'origine du brouillage.

En cas de brouillage avéré par la mise en service d'un site 4G, vous (ou votre syndic en habitat collectif) êtes rappelé dans les jours qui suivent votre appel pour programmer l'intervention gratuite d'un antenneur.

Des solutions simples pour remédier aux perturbations causées par la 4G ont été identifiées. Elles sont financées par les opérateurs mobiles.

Plus d'info :

https://www.recevoirlatnt.fr/fileadmin/contenu/PRO_4G/ANFR_brochure-4G-Avril2018.pdf

NOUVEAU

JEUNESSE

ATEC' ADO



L'association ATEC' ADO est constituée d'enfants et de jeunes du territoire qui ont comme but de récolter des fonds pour faire des donations pour différentes causes dont celles des enfants, la nature, les animaux...

Ils sont soutenus par le [PIJ de Vienne Condrieu Agglomération](#) et [Les Francas de l'Isère](#).

Tu fais partie de [Vienne Condrieu Agglomération](#) ou des alentours et tu es mineur(e), tu souhaites rejoindre l'aventure auprès des jeunes ? Tu es le/la bienvenu(e) !

Contact : Sophie : 06.11.43.05.79 ou sur smorel@vienne-condrieu-agglomeration.fr

LES HAIES EN ALERTE SECHERESSE

Depuis le 14 octobre 2020, le préfet du Rhône a assoupli les mesures de restriction s'appliquant aux eaux superficielles en les plaçant en situation d'alerte renforcée, résultat d'une amélioration des débits des cours d'eau et conséquence directe des précipitations de fin septembre.

Ces mesures s'appliquent aux cours d'eau de l'ensemble du département du Rhône et de la Métropole de Lyon, à l'exception du bassin versant du Gier qui est maintenu en situation d'alerte.

La commune des Haies passe en ALERTE SECHERESSE.

Il est demandé à chacun de continuer à être vigilant, de faire preuve de civisme et d'adopter les bons réflexes pour une gestion économe de l'eau (lutte contre les fuites par exemple),

<http://www.rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-developpement-durable-risques-naturels-et-technologiques/Eau/Secheresse>



Mesures de restriction à respecter dans le Rhône Usages d'agrément

ALERTE

Gestes
Éco-
citoyens



Mesures de limitation des usages



INTERDICTION des prélèvements dans les cours d'eau et les nappes d'accompagnement entre 8h et 20h (retrait pompe mobile et tout autre dispositif de pompage)



Arrosage des pelouses, espaces verts publics et privés uniquement entre 20h et 8h sauf pour les potagers



Arrosage des espaces sportifs uniquement entre 20h et 8h et tenue d'un registre de prélèvement pour les stades et golfs



Mesures d'interdiction des usages



INTERDICTION de remplir les piscines sauf pour compléments et pour les nouvelles constructions



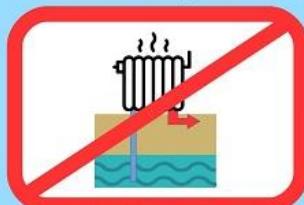
INTERDICTION de lavage des véhicules sauf ceux avec obligations réglementaires, techniques ou sécuritaires en station professionnelle



INTERDICTION d'arroser les façades sauf en cas de ravalement



INTERDICTION de laver les voiries ou les voies privées sauf impératif sanitaire ou de sécurité et usage de balayuses laveuses automatiques



INTERDICTION des prélèvements d'eau pour les ouvrages de géothermie sur eau de nappe ne réinjectant pas l'eau dans la nappe



INTERDICTION de fonctionnement des fontaines publiques à circuit ouvert

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels sur le site internet du Rhône

<http://www.rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-developpement-durable-risques-naturels-et-technologiques/Eau/Secheresse>



LES HAIES ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE

REDUCTION DES DECHETS

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. »

LES DECHETS EN CHIFFRES

- Le budget Déchets de l'Agglo est de **11 millions d'Euros**.
 - La quantité de déchets ménagers et assimilés est de **577kg/habitant/an** en 2019, en baisse légère par rapport à 2018 (chiffres Vienne Condrieu Agglomération).
- En effet les ordures ménagères résiduelles sont en baisse nette (-5%) depuis 2010.
Ce constat montre l'importance de poursuivre les actions de prévention, de sensibilisation de la gestion des déchets pour limiter la pollution, réduire les coûts de traitement et donc les taxes.

CONNAISSEZ-VOUS LA REGLE DES « 4 R » POUR REDUIRE LES DECHETS ?

Refuser

Refuser ce dont on n'a pas besoin (prospectus, emballages...).

Donc utiliser des sacs réutilisables, acheter en vrac...

L'autocollant **STOP PUB** à coller sur sa boîte aux lettres évite 40 kg/an/foyer de prospectus non désirés. -> Des autocollants sont disponibles en mairie.

Réduire

Réduire sa consommation permet d'éviter la création de nouveaux déchets et réduit le gaspillage des ressources.

Pratiquer le partage plutôt que l'achat.

Utiliser des bocaux ou des sacs en tissus à la place des sacs en plastique, éviter les produits à usage unique.

Réutiliser / Réparer

Réutiliser non seulement ce que nous avons déjà à la maison avant d'acheter, mais aussi réutiliser ce qui existe déjà sur le marché de l'occasion avant d'acheter neuf. Cela permet de valoriser les ressources qui existent déjà plutôt que de créer de la demande pour de nouvelles ressources.

Réparateurs, repair café... les possibilités existent pour faire diagnostiquer et réparer son matériel.

Songer à donner ce que vous n'utilisez plus, ce qui n'est plus bon pour vous serait peut-être très apprécié de quelqu'un d'autre (borne de vêtement Relais à la Croix Régis, boîte à livres au village, Emmaüs à Vienne...).

Recycler

On a tendance à penser que recycler, c'est vraiment ce qu'on fait de mieux. Pourtant, le mieux reste toujours de ne pas produire un déchet à la base. Puis, si ce dernier est produit et recyclable, la deuxième solution est belle et bien de le recycler grâce au **tri**. Cela permet de réduire les déchets à la source, valoriser ceux qui restent à la charge de la collectivité et assurer l'accès aux biens d'équipement pour les foyers à faible ressource.

Recycler les déchets de cuisine et de jardin en **compost** pour le jardin. Vienne Condrieu Agglomération met gratuitement à disposition des composteurs aux habitants. -> Demande à faire en ligne <https://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr/nos-services-au-quotidien/dechets/>

Trier : vos déchets peuvent être valorisés donc revendus comme matériaux et apporter des revenus à l'Agglo pour limiter le budget Déchets, s'ils sont déposés à l'endroit approprié (bennes à verres, journaux, emballages, textiles, des points d'apport volontaires sont situés près du cimetière, à la Croix Régis, au Pilon...).

Les solutions sont nombreuses pour participer au développement durable de son territoire et existent à différentes échelles. Chacun peut agir.



LES HAIES le 4 décembre

VENTE DRIVE SAPINS DE NOËL et REBLOCHONS



Reblochons fermiers*

Vente directe producteur,
Thônes (74)

*Appellation d'Origine Protégée

8 €

Nordman

26 € (1,20m à 1,50m)

33 € (1,50m à 1,75m)

38 € (1,75m à 2m)

Epicéa en pot

21 € (1m à 1,50m)

31 € (1,50m à 2m)

Vente uniquement sur réservation au plus tard le 18 novembre
Retrait en drive le 4 décembre devant la mairie de 16h à 19h



Sou des écoles des Haïes



Bon de Commande

A retourner dans la boîte
aux lettres du Sou
Au plus tard le 18
novembre

NOM Prénom :

.....



Vente au profit du Sou des Ecoles DES HAIES



Sapins / Reblochons	PU	Quantité
Nordman 1,20m à 1,50m	26 €
Nordman 1,50m à 1,75m	33 €
Nordman 1,75m à 2m	38 €
Epicéa pot 1m à 1,50m	21 €
Epicéa pot 1,50m à 2m	31 €
REBLOCHONS FERMIERES NEW	8 €
TOTAL	 €